

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2026\_C\_052**

**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU POLE BOIS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL,** le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER.**

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026.**

Le nombre des membres en exercice est **47.**

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>42</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

**ETAIENT ABSENTS :**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

**AFFAIRE - 2026\_C\_052**

**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU POLE BOIS**

Le Budget primitif 2026 de la ZI3 Bras Fusil – Pôle Bois s’élève, toutes sections confondues, à **451 200,00 €** et se répartit de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	401 200,00	401 200,00
Investissement	50 000,00	50 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>451 200,00</b>	<b>451 200,00</b>

En application des règles spécifiques relatives à la comptabilité de stock des budgets annexes « Lotissement », le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d’ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks de terrains aménagés et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1/ Les dépenses de fonctionnement**

Globalement, les dépenses de fonctionnement s’élèvent également à 401 200,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	338 200,00
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>388 200,00</b>
023	<i>Virement de la SF à la SI</i>	<i>13 000,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>401 200,00</b>

Les charges à caractère général correspondent à des travaux éventuels sur la zone d’activité (50 000 €).

Les autres charges de gestion courante (338 200,00 €) correspondent à un reversement possible au budget principal de la CIREST (338 190 €) et à des charges diverses de gestion courante pour des régularisations de TVA (10 €).

Les autres dépenses de la section concernent le virement de la section de fonctionnement à la section d’investissement (13 000,00 €).

**2/ Les recettes de fonctionnement**

Le Budget primitif 2026 prévoit des recettes de fonctionnement à hauteur de 401 200,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2026</b>
74	Subvention - Autres	261 200,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>351 200,00</b>
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>50 000,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>401 200,00</b>

La subvention de 261 200,00 € concerne un solde relatif aux travaux de desserte réalisés en 2024-2025.

Les autres produits de gestions courantes (90 000 €) concernent les loyers versés par les locataires.

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains aménagés (50 000 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 50 000 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2026</b>
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>50 000,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>50 000,00</b>

Les dépenses de la section d'investissement concernent les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains aménagés (50 000 €).

### 2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent également à 50 000 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2026</b>
16	Dettes envers locataires acquéreurs	37 000,00
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>37 000,00</b>
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>13 000,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>50 000,00</b>

Les emprunts et dettes assimilées (37 000 €) concernent les surloyers versés par les locataires-acquéreurs titulaires de baux à construction.

Les opérations d'ordre correspondent au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (13 000,00 €).

Ainsi, le budget primitif 2026 de la ZI n°3 de Bras Fusil – Pôle Bois s'élève, toutes sections confondues, à **451 200,00 €** dont 401 200 € (89%) pour la section de fonctionnement et 50 000,00 € pour la section d'investissement (11%).

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,**

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du "budget annexe ZI3 Bras Fusil – Pôle Bois".
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER